

## Les escrocs alimentent votre compte bancaire

Vous avez donné suite à une proposition inespérée : un prêt octroyé par un particulier (alors que votre propre banque vous a refusé votre demande), une avance sur salaire pour un emploi bien payé et ne nécessitant pas de compétences spécifiques.

Bien évidemment tous les contacts ont eu lieu par téléphone ou par message internet. Vous avez communiqué l'adresse de votre banque et votre numéro de compte.

L'escroc s'empresse de faire parvenir à votre banque une remise de chèque, d'un montant bien supérieur au montant prévu, pour créditer votre compte. Puis il vous contacte pour vous informer d'une erreur de montant et vous demande de lui rembourser par virement, mandat ou autre moyen. Une fois l'écriture de remise de chèque visible sur votre compte vous effectuez la rectification de l'erreur commise en payant le trop perçu.

Erreur fatale : le chèque remis sur votre compte a été volé et a donc fait l'objet d'une opposition par son titulaire. Mais un délai de 7 à 10 jours sera nécessaire pour que l'écriture de débit apparaisse sur votre compte, provoquant ainsi un découvert. Or toute banque crédite en compte les chèques que vous lui remettez avec la clause « sous réserve d'encaissement ». Vous n'avez plus que vos yeux pour pleurer : pour regretter d'avoir fait confiance à un tiers, pour faire face aux relances de votre banquier qui vous réclame la régularisation de votre compte menace avec, à défaut, une transmission de votre dossier au service contentieux.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)